

L'Assurance-Invalidité

Information du 9 novembre 2018

Bienvenue

Les buts de l'assurance-invalidité

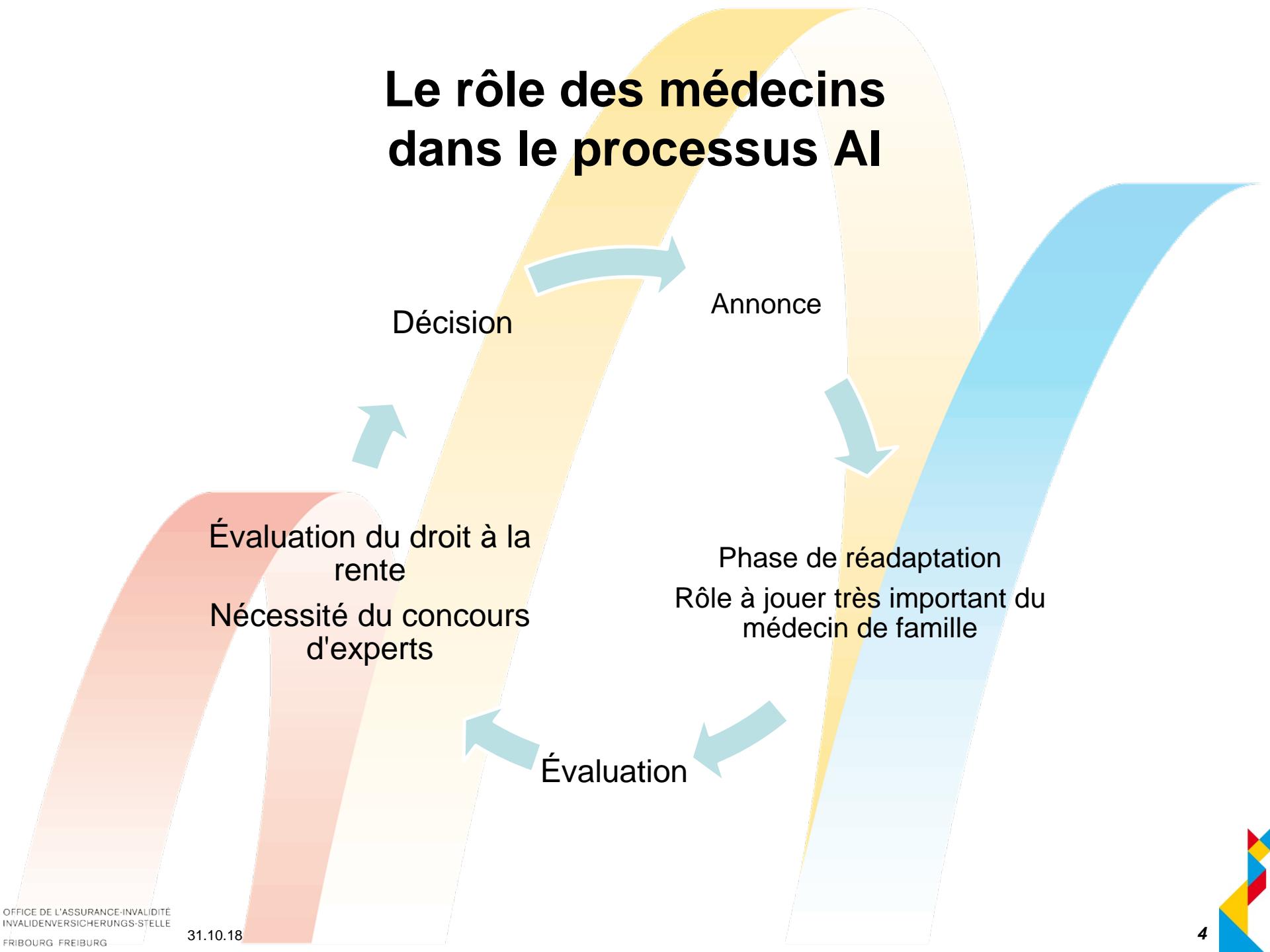
art. 1a LAI:

- a) prévenir, réduire ou éliminer l'invalidité grâce à des mesures de réadaptation appropriées, simples et adéquates,
- b) compenser les effets économiques permanents de l'invalidité en couvrant les besoins vitaux dans une mesure appropriée,
- c) aider les assurés concernés à mener une **vie autonome** et responsable.

Les différentes phases de l'examen d'une demande AI

- Annonce
- Intervention précoce
- Réadaptation
- Examen du droit à la rente

Le rôle des médecins dans le processus AI



Les prestations AI

- Mesures d'intervention précoce
- Mesures de réadaptation et indemnités journalières
 - Mesures médicales
 - Moyens auxiliaires
 - Mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle
 - Mesures de réadaptation professionnelle (orientation professionnelle, formation professionnelle initiale, reclassement, placement, aide en capital)
- Rente (40%: $\frac{1}{4}$ rente, 50%: $\frac{1}{2}$ rente, 60%: $\frac{3}{4}$ rente, 70%: rente entière)
- Mesures de nouvelle réadaptation des rentiers
- Allocation pour impotent/Contribution d'assistance



Les éléments constitutifs de l'invalidité

ELEMENT MEDICAL

Atteinte à la santé

Physique ou mentale

ELEMENT ECONOMIQUE

Incapacité de gain

Permanente ou de longue durée

LIEN DE CAUSALITE

Incapacité de travail ≠ Incapacité de gain la différence

INCAPACITE DE TRAVAIL

- A cause de l'atteinte à la santé ...
- ... n'est plus capable de travailler dans sa profession ou son secteur d'activité
- Taux d'incapacité de travail est déterminé par le médecin

INCAPACITE DE GAIN

- A cause de l'atteinte à la santé ...
- ... n'a plus d'activité lucrative disponible sur le marché du travail
- Taux d'invalidité est déterminé par l'Office AI

Evaluation de l'invalidité

1 **METHODE GENERALE**

- Comparaison des revenus
- Par ex.: employé

2 **METHODE SPECIFIQUE**

- Comparaison des champs d'activité
- Par ex.: ménagère

3 **METHODE MIXTE**

- Comparaison des revenus et des champs d'activité
- Par exemple ménagère avec une activité partielle

4 **METHODE EXTRAORDINAIRE**

- Comparaison par la pondération des tâches
- Par exemple indépendant

Comparaison des revenus

- Revenu de l'activité lucrative sans atteinte à la santé (revenu sans invalidité)
ouvrier construction 13 x CHF 4'500.- CHF 58'500.-
- Revenu de l'activité lucrative avec atteinte à la santé (revenu de l'invalidé)
Légers travaux d'aide 13 x CHF 1'620.- CHF 21'060.-
- Perte de revenu
- = Taux d'invalidité $\frac{37'440 \times 100}{58'500}$ 64%

Le taux d'invalidité détermine la rente

Le taux d'invalidité en %

0 40 50 60 70

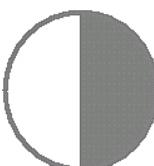
Dès 40%

100

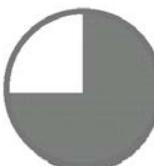
Rente



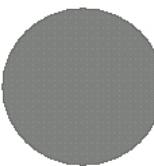
Dès 50%



Dès 60%



Dès 70%



Rente AI

- Rente minimale
- Rente maximale
- Couple max. (plafonnement)

CHF 1'175.-
CHF 2'350.-
CHF 3'525.-

Constat:

- L'invalidité est une notion économique qui ne se confond pas avec l'incapacité de travail médicalement attestée

Evaluation de la capacité de travail

Comment expliquer la différence d'appréciation de la capacité de travail entre l'AI et le médecin-traitant?

- En général, le diagnostic n'est pas contesté
- Répartition des rôles différente
- Evaluation de l'incapacité de travail dans l'activité habituelle par le médecin-traitant
- Ce qui est déterminant, c'est la capacité de travail résiduelle, après reconversion professionnelle

Evaluation de l'incapacité de travail Quelles sont les raisons amenant l'AI à mandater des experts médicaux?

- Assurer une vision globale des différentes problématiques de santé
- Le droit aux prestations dépend d'une appréciation médicale jugée probante quant aux effets de l'atteinte à la santé sur la capacité de travail et de gain
- Plus particulièrement, dans les cas de syndromes douloureux d'origine peu claire, il y a lieu également d'investiguer le contexte de vie sociale et privée pour déterminer l'ampleur des limitations
- En l'absence de prise en considération de ces indicateurs, une incapacité travail médicalement attestée est jugée non probante

Quand est-ce qu'une atteinte à la santé est invalidante?

- La mise en valeur, sur le marché du travail équilibré, de la capacité de travail et de gain n'est exigible que dans une mesure réduite
- Il persiste une incapacité de travail et de gain durable malgré les mesures de réadaptation médicale et professionnelle exigibles
- L'assurance requiert en premier lieu l'avis du médecin-traitant quant à l'existence d'une atteinte à la santé et ses effets sur la capacité de travail
- L'assurance requiert ensuite l'avis du SMR quant à l'existence d'une invalidité (art. 59 al. 2^{bis} LAI)

Pourquoi est-ce que l'Office AI ne renseigne pas le médecin de ses décisions?

- L'Office AI est soumis au secret de fonction. Ce dernier ne peut être levé que moyennant procuration écrite de l'assuré, dûment signée, donnant autorisation expresse à l'Office AI de renseigner son/ses médecin(s) de son choix.

Pourquoi est-ce que le médecin est appelé à prendre position sur les limitations fonctionnelles de son patient?

- L'AI doit connaître les limitations de manière à pouvoir soutenir au mieux l'assuré dans le processus de réinsertion professionnelle. Et de déterminer s'il y a lieu d'adapter le poste actuel ou de prévoir une reconversion professionnelle, cas échéant, le type d'activité. Est-ce que l'assuré peut encore porter de lourdes charges? Est-ce qu'il est encore capable d'assumer un poste exigeant, en terme de stress et/ou de responsabilités?
- L'AI dépend pour ce faire des renseignements fournis par le médecin-taitant.

Informations

- ▶ **Comment recevoir des informations sur l'AI ?**
- ▶ Home page OAI FR
- ▶ AI-Pro-medico
- ▶ Memento AI
- ▶ **Comment puis-je apporter ma contribution à la réadaptation?**
- ▶ **Lettre circulaire 302**
Prestations fournies par des médecins aux offices AI



MERCI BEAUCOUP DE VOTRE ATTENTION